



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 15 JUILLET 2025**

LE 15 JUILLET 2025 à 17 heures 00, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JULLOUVILLE, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 07 JUILLET 2025 PAR LE MAIRE, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI DANS LE LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE, MONSIEUR BRIÈRE Alain.

- *Effectif légal du conseil municipal : 19*
- *Nombre de conseillers en exercice : 19*
- *Nombre de conseillers présents : 15*
- *Nombre de conseillers absents représentés : 4*
- *Nombre de conseillers absents : 0*
- *Nombre de votants : 19*

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARLOT Christian, Mme LEROUX Marie-Laure, M. HARIVEL Rémi, M. LEMARCHAND Abel, Mme CASANOVA Sabine, M. DOCQ Noël, Mme TABUR Caroline, Mme GRANDET Florence, M. BALLOU Christian, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, M. CHÉRON Pierre, Mme HOLANDE Chantal, M. BISSON Jean-Claude.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme HAMEL Mireille (pouvoir à Mme MARGOLLÉ Anne), M. LOUIS Benoît (pouvoir à M. BRIÈRE Alain), M. GESNOUIN Christian (pouvoir à M. DOCQ Noël), Mme PIERROT Christine (pouvoir à Mme LEROUX Marie-Laure).

ABSENTS N'AYANT PAS REMIS POUVOIR : 0

Ouverture de la séance à 17 heures 03

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N° 15.07.2025/13 – CONSTRUCTION D'UNE MICRO-CRÈCHE

REÇU le

28 JUIL. 2025

SOUS-PREFECTURE D'AVRANCHES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'une micro-crèche avenue des Frégates.

Le réseau Les Chérubins, par courrier du 19 juin 2025 annonce que l'investisseur qui devait porter le projet s'est désisté.

Pour permettre la réalisation de la micro-crèche dans les meilleurs délais, et répondre aux attentes des nombreuses familles intéressées, il est proposé au Conseil Municipal que la commune réalise en direct le projet de construction d'une micro-crèche, intégrant toutes les exigences attendues en termes bâimentaires.

Le financement des ouvrages sera à la charge de la collectivité.

Une redevance destinée à contribuer à l'amortissement des investissements réalisés par la commune sera calculée selon le montant final des travaux.

Une procédure d'affermage sera engagée pour permettre de confier le bâtiment et la gestion de la micro-crèche à des tiers.

Dans le cadre de l'affermage, le financement des ouvrages sera à la charge de la commune et le contractant reversera une redevance à la commune destinée à contribuer à l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés.

VILLE DE JULLOUVILLE

Mairie – Place René Joly – 50610 JULLOUVILLE – 02 33 91 10 20 – mairiejullou@orange.fr

La mise en affermage est une procédure, qui tout en conservant à la collectivité la propriété du bien, lui permet d'en transférer l'usage à un tiers, en l'occurrence le gestionnaire de la micro-crèche qu'il faudra désigner après une procédure d'appel à candidatures à venir.

Toutes les procédures concernant le déclassement d'une partie de la parcelle N°AP142 pour la création d'une micro-crèche ont été réalisées, et l'enquête publique du 3 au 17 février 2024 a donné lieu à des conclusions favorables du Commissaire-Enquêteur le 1^{er} mars 2025.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance du projet bâimentaire ci-joint.

Le projet d'affermage et d'appel à candidatures règlementaires pour l'ouverture de la micro-crèche seront proposés lors d'un prochain Conseil Municipal.

Voir projet construction et bâtiment ci-après.

Le Conseil Municipal :

- Approuve la construction d'une micro-crèche par la commune de Jullouville
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour :
- Lancer les procédures de permis de construire pour la micro-crèche
- Poursuivre les démarches concernant l'appel à candidatures pour la gestion future de la micro-crèche

Après en avoir délibéré,

Après avoir entendu les observations,

Adopté à l'unanimité.



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Alain BRIÈRE

ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE LE

- Transmission à la sous-préfecture d'Avranches le **28 JUIL. 2025**
- Reçu à la sous-préfecture d'Avranches le **28 JUIL. 2025**
- Publication en mairie de Jullouville le **28 JUIL. 2025**



Le maire de Jullouville,
Alain BRIÈRE

REÇU le

28 JUIL. 2025

SOUS-PRÉFECTURE D'AVRANCHES